
Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Bedassier, tailleur-frippier à Tours (Indre-et-Loire) qui envoie 150 livres, lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Bedassier, tailleur-frippier à Tours (Indre-et-Loire) qui envoie 150 livres, lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 56;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22558_t1_0056_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

33

Le citoyen Laurent Poulilian prie la Convention nationale d'accepter l'abandon qu'il fait de sa pension en sa qualité de ci-devant frère capucin; il ajoute qu'étant occupé à servir les militaires blessés dans l'hôpital militaire d'Embrun (1), il vivra du fruit de son travail.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (2).

34

Le citoyen Bedassier, tailleur-frippier à Tours (3), envoie à la Convention nationale son brevet de maîtrise, et fait don à la patrie de sa finance, montant à 150 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (4).

35

Le comité de correspondance de la société populaire de Châlons-sur-Marne (5), écrit à la Convention que les 3^e et 8^e régiments de hussards, en cantonnement dans cette commune, empressés de répondre à l'invitation faite par le directoire du département à tous les citoyens qui le composent, de concourir à la construction d'un vaisseau de premier rang, sont venus déposer sur le bureau de la société deux jours de leur solde.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Au présid. de la Conv.; Châlons, 24 mess. II] (7)

C'est avec plaisir que nous sommes auprès de toi l'interprète fidèle des sentiments qui animent la société populaire de Châlons pour te faire part d'un trait généreux des 3^e et 8^e régiments d'hussards en cantonnement à Châlons.

Le directoire du département de la Marne, dont les principes révolutionnaires sont connus, voulant concourir autant qu'il est en lui à terrasser la fière Albion et faire respecter la liberté sur les mers, vient de faire une adresse à ses concitoyens pour la construction et l'armement d'un vaisseau.

A peine cette adresse a-t-elle été publiée dans cette commune que les braves hussards des 3^e et 8^e régiments sont venus déposer sur le bureau de la société la paye de deux jours de leur solde. Cette action, qui fait honneur aux sentiments qui animent les soldats français et les fait respecter des vils esclaves stipendiés par les despotes, ne

(1) Hautes-Alpes.

(2) P.-V., XLII, 302. Bⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l) (Au Bulletin : Pouliliaud).

(3) Indre-et-Loire.

(4) P.-V., XLII, 302. Bⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l).

(5) Marne.

(6) P.-V., XLII, 302. Bⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l).

(7) C 314, pl. 1 259. p. 3, 4, 5.

devant pas rester ignorée, la société nous a chargé[s] de la transmettre à la Convention pour y recevoir le témoignage qu'elle mérite.

Salut et vive la République !

LABEY, BLANCHIN, MESNIL, JOSSE (*présid.*).

[Copie de la lettre écrite par les membres du conseil d'administration du 3^e régiment de hussards, aux citoyens de la sté popul. de Châlons-sur-Marne].

Nos camarades ayant appris que le directoire du département de la Marne avoit ouvert une souscription pour construire un vaisseau, veulent contribuer à la destruction de la féroce Albion par mer, comme ils le font aux armées de terre. Nous vous adressons à cet effet la somme de 840 liv., 4 s., 2 d., montant de leur don. Veuillez, dignes et intrépides soutiens de l'égalité, la présenter vous-mêmes à vos administrateurs; nos frères d'armes nous chargent en outre de vous témoigner leur reconnaissance pour les généreux efforts que vous ne cessez de faire pour le maintien de notre auguste constitution et pour la chute et l'anéantissement des tyrans. S. et F.

Signé DROUET, CHEVALIER, RIOUD, etc. et le chef d'escadron commandant le dépôt, Signé MARS (1).

[Copie de la lettre à la même société des membres composant le conseil d'administration du 8^e régiment de hussards]

Le 8^e régiment de hussards, en station à Châlons, jaloux de partager l'intention civique des administrateurs du département de la Marne, a voté, d'une voix unanime, l'abandon d'un jour de paye dont il fait hommage à la patrie, pour coopérer à la confection du vaisseau que le département se dispose à faire construire.

Terrasser nos ennemis sur terre, tandis que nos braves marins iront porter l'effroi et la destruction jusques dans la fière Londres. Voilà notre vœu, voilà ce que nos coeurs ont juré et le serment qu'ils tiendront. Salut, fraternité et union.

Signé DELPRAT, LATOUR, BERNARD, DAVID, etc. (2).

36

Les administrateurs du district d'Alais, département du Gard, adressent à la Convention nationale 5 croix ci-devant dites de Saint-Louis, avec 5 brevets et une croix de Malte; ils annoncent que des biens d'é migrants, estimés 426 133 liv., ont été vendus 781 660 liv.; ils invitent la Convention à livrer au tribunal révolutionnaire tous les assassins de la liberté et de ses défenseurs, et à rester à son poste.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

(1) P.c.c. mêmes signatures que ci-dessus.

(2) P.c.c. JOSSE (*présid.*), REGNAULT (*secrét.*).

(3) P.-V., XLII, 303. Bⁿ, 27 therm. (2^e suppl^l) et 28 therm. (1^{er} suppl^l).